



Litige avec une infirmiere

Par **steph314**, le **23/11/2011** à **21:40**

Bonjour,

Voilà mon problème, je garde ma grand-mère chez moi depuis plus de deux ans ,elle est atteinte d'un alzheimer et est maintenant grabataire.

Son infirmière a facturé à la sécu des soins qu'elle a fait passer a 100% alors que ma grand-mère n'était pas encore prise en charge pour une ALD ceci c'est passé en 2009 . Aujourd'hui l'infirmiere a reçut un courrier de la sécu lui réclamant la somme de 1800euros qui normalement aurait due être la art de la complémentaire, l'infirmiere veut donc que ma grand-mere lui rembourse cette somme,en a-t-elle le droit?

Merci par avance.

Par **Nico37**, le **07/12/2011** à **01:32**

Délai de forclusion : 2 ans !